



**DELIBERATION N° 2019 / 17**  
**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE, CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019

**Comptes dépenses**

Chapitre	Article	Opé	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	-20 000.00
023	023		Virement à la section investis.	20 000.00
23	2313	113	Logement communal 1 place de la Mairie	11 500.00
23	2313	112	Mairie	8 500.00
65	6574		Subventions école de Charleville	27.50
011	615231		Voiries	-27.50
<b>Total</b>				<b>20 000.00</b>

**Comptes recettes**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021		Virement de la section de fonct.	20 000.00
<b>Total</b>				<b>20 000.00</b>

**INFORMATIONS**

Le maire informe :

- un arrêté n°2019 19 a été pris concernant le Plan Local d'Urbanisme, prescrivant l'enquête publique sur l'élaboration du PLU, mardi 10 décembre 2019 au jeudi 9 janvier 2020 aux heures d'ouverture de la mairie, un commissaire enquêteur sera présent mardi 10 décembre 2019, mardi 17 décembre 2019 et jeudi 09 janvier 2020 de 14h à 17h pour recueillir tous vos observations et demandes
- en date du 24 octobre 2019 rendez-vous avec le PETR Pays de Brie et Champagne concernant le PLU
- en date du 12 novembre 2019, rendez-vous avec le Commission Départemental de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) concernant le PLU
- les travaux de la mairie sont pratiquement terminés, il reste les luminaires et les caches prises à installer
- après avoir changé la chaudière, il est nécessaire d'isoler au mieux la chaufferie. Des matériaux récupérés, porte, panneaux de cloisonnement vont améliorer à moindre coût ses travaux. Deux cuves à fuel de 1000l en pvc ont été données, cela va permettre de remplacer la grosse cuve en métal qui est à l'extérieur est de plus en mauvaise état.
- la nouvelle chaudière n'ayant pas de ballon d'eau chaude, il a été installé un chauffe-eau électrique celui-ci alimentera la partie basse de la mairie et salle du conseil municipal, dans le logement communal il a été décidé de séparer la partie chauffage et sanitaires.
- suite à des réclamations verbales, des lampes extérieures ont été installées à l'ancienne école maternelle. Qui devient local associatif.
- un devis a été demandé à
  - o Afin d'améliorer l'isolation de l'appartement Communal, Monsieur Bruno BADEE, doit intervenir pour le changement de cinq fenêtres en PVC blanc double vitrage
  - o Un devis est demandé aux Ets JACQUESSON, électricien, pour nous chiffrer les différents problèmes rencontrés au Foyer des Sources (chauffage et éclairage)
  - o Monsieur Thierry CATOLICOT pour la réfection du caniveau rue du Château
  - o Aux établissements FOURQUET pour la mise en place de 8 cavurnes, d'une stèle avec une colonne pour identification des personnes donc les cendres ont été répandues, le montant du devis s'élève à 5 992.01 € TTC.
- La date du repas des anciens a été fixée pour le samedi 8 février 2020

Séance levée à 20H40

Secrétaire de Séance  
 Mme Paulette FOBIS


  
 Le Maire  
 Antonio RIBEIRO